



BUREAU SYNDICAL  
JEUDI 12 JANVIER 2017

COMPTE RENDU

Le Bureau Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 29 décembre 2016, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 12 janvier 2017, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

**Membres présents** : MME FOURNET,  
MM ARQUETOUT, BELMAS, BRIFFOD, BUGNON, CAMET, MORARD, MOUCHET, PYTHON, RONZON,  
ROSNOBLET

**Membres ayant donné procuration** : sans objet

**Membres absents excusés** : MME DUBARE, M CHANEL,

**Membres absents** : MMES JANISZEWSKI, LAVERRIERE, MM FOREL, LAFVERGES,

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 03 NOVEMBRE 2016

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 03 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

#### PERSONNEL :

#### I. – MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DE L'AGENT AMBASSADEUR DU COMPOSTAGE

##### *Délibération n°17B01*

Dans le cadre du bon déroulement des missions de l'agent Ambassadeur du compostage, il a été sollicité l'alignement des horaires de cet agent sur ceux des agents Ambassadeurs du tri. Effectivement, jusqu'à présent son temps de travail annualisé était organisé de manière à ce que le volume horaire hebdomadaire soit plus important en période estivale qu'en période hivernale. Or, cette organisation ne se justifiant plus, il conviendrait de rééquilibrer le temps de travail réparti sur l'année.

Cette modification d'horaire a requis la saisine du Comité Technique qui, réuni en décembre dernier, a émis un avis favorable.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité cette modification d'horaire telle que validée par le Comité Technique.

## II. – PARTICIPATION SOCIALE : PROTECTION SOCIALE ET TITRES RESTAURANT

### *Délibération n°17B02*

La Commission des Finances réunie le 24 novembre 2016 puis la Commission Administration réunie le 08 décembre suivant, ont été saisies de deux demandes des agents du personnel concernant la participation du SIDEFAGE au financement de la protection sociale et des titres restaurant.

En effet, concernant la protection sociale, la cotisation Prévoyance (Maintien de salaire) des agents ainsi que celle de la complémentaire Santé ont augmenté depuis la mise en place de la participation employeur en 2012, de 33,6% pour la première et de 9% à 20,78% pour la seconde.

Actuellement le SIDEFAGE participe à hauteur de :

- 30 € pour la prévoyance
- 30 € pour la complémentaire Santé agent
- 15 € pour la complémentaire Santé enfant des agents.

Les Commissions Finances et Administration ont chacune donné un avis favorable à l'augmentation de la participation du SIDEFAGE comme suit :

- 35 € pour la prévoyance
- 35 € pour la complémentaire Santé agent
- 17 € pour la complémentaire Santé enfant des agents.

Ceci représente un coût annuel supplémentaire de 4 212 € soit une augmentation de 0,21% de la masse salariale.

Par ailleurs, concernant la demande relative aux Titres restaurant, les deux commissions sont chacune d'avis d'augmenter la valeur faciale des Chèques-déjeuner de 1 €. Fixée à 6€ depuis 2009, cela porterait à 7€ la valeur de ces titres sans modification de la participation du SIDEFAGE à leur financement qui est de 60% du leur coût pour un titre restaurant distribué par jour travaillé.

Le coût supplémentaire pour le SIDEFAGE serait de 5 173,80 € sur la base de 8623 titres restaurant distribués en 2016.

**Le Bureau syndical approuve à l'unanimité ces augmentations de participation du SIDEFAGE à la protection sociale complémentaire et prévoyance, et aux titres restaurant.**

## III. – PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL : INTEGRATION DE L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS

### *Délibération n°17B03*

La Commission Administration, réunie le 08 décembre dernier, a étudié une demande émanant du personnel, de bénéficier de cours d'Anglais. Après examen des modalités d'intégration de cet apprentissage au plan de formation, la Commission a approuvé les conditions suivantes :

- Formation dans le cadre du Droit Individuel à la formation
- Réservation aux agents occupant les emplois d'Ambassadeur, de Correspondant informatique et d'Agent d'accueil
- Contractualisation d'un partenariat avec l'organisme Wall Street English basé à Annecy
- Limitation à un niveau par an et par agent (temps de formation par niveau : 32 heures).

**Le Bureau syndical approuve à l'unanimité l'intégration au Plan de formation du personnel de l'apprentissage de l'Anglais dans les conditions ci-dessus.**

**TRI /RECYCLAGE :**

#### **IV. – CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE – BAREME 2017**

*Délibération n°17B04*

Pour mémoire, lors de la dernière réunion du Bureau syndical du 03 novembre 2016, la création d'un barème transitoire de reprise de matériaux pour l'année 2017 a été évoquée ainsi que l'attente quant à la procédure à suivre pour les contrats de reprise de matériaux arrivés à terme au 31 décembre 2016.

Actuellement, la reprise des matériaux recyclables collectés par le SIDEFAGE est organisée selon 3 types de contrats :

- Contrats option filières : Eco-Emballages pour les déchets d'emballages ménagers acier, aluminium, papier-carton, plastiques et verre.  
En découlent les contrats avec : O-i pour le verre, Revipac pour les briques alimentaires (PCC = Papier Carton Complexé), Arcelor pour l'acier (issu de la collecte sélective et mâchefers),
- Contrat Eco Folio pour le papier/Journaux-Magazines : en découlent les contrats avec Excoffier, Serrand et Trigénium
- Contrats de reprise avec option fédérations : Paprec pour le papier carton non complexé et le plastique (bouteilles et flacons), Cornec pour les métaux non ferreux (issus de la collecte sélective et mâchefers).

Afin que la reprise des matériaux se poursuive dans les meilleures conditions compte tenu de la mise en place du barème transitoire 2017, des avenants de prorogation d'un an sont proposés par chaque repreneur.

Au terme de l'année 2017, il faudra envisager, sur la base du nouveau barème F issu des négociations 2017, de nouveaux marchés de reprise avec mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le Bureau syndical autorise à l'unanimité le Président à signer le Contrat pour l'action et la performance 2017 avec Eco Emballages ainsi que la convention d'adhésion relative Eco Folio d'une part, et d'autre part, à signer les avenants aux contrats de reprise qui en découlent pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**COMMUNICATION :**

#### **V. – SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES PAR LA COMMUNE DE GAILLARD**

*Délibération n°17B05*

La Commune de Gaillard organise chaque année la Fête des enfants. Pour 2017, la collectivité a choisi comme thématique les déchets et a monté un programme d'animations (stands, ateliers, spectacles) autour du recyclage, de la sensibilisation à la réduction des déchets, etc.



A ce titre, la Commune sollicite une subvention du SIDEFAGE en soutien aux spectacles organisés.

La Commission communication, réunie le 24 novembre dernier, après avoir étudié le programme transmis, a sélectionné les animations éligibles au titre du Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE et a donné son avis favorable pour apporter une subvention d'un montant de 770,25 € soit 50% du coût des deux spectacles éligibles :

- Petit Théâtre Vert : 1 160,50 € HT
- Les Arts Verts et Compagnie : 380,00 € HT

**Le Bureau syndical attribue à l'unanimité une subvention de 770,25 € à la Commune de Gaillard dans les conditions énoncées ci-dessus.**

## **VI. & VIII. – SUBVENTION COMMUNICATION POUR L'ÉDITION DE DOCUMENT PAR LES COMMUNES DE MINZIER, DORTAN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

*Délibération n°17B06*

Considérant les demandes de soutien suivantes :

- la Commune de Minzier sollicite une subvention communication au titre du règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE pour l'insertion dans son bulletin municipal « Le Minziérois » de juin 2016, d'un article sur le tri. Dans ce cadre, un page et demi a été réservée au rappel des consignes de tri rédigées en collaboration avec le Service Communication du SIDEFAGE.  
Le montant total HT de la conception et de l'impression s'élève à 2615 € HT. Le bulletin comprend 24 pages et a été édité à 470 exemplaires.  
Cette publication remplit les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention du SIDEFAGE.
- La Commune de Dortan sollicite une subvention communication au titre du règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE pour l'insertion dans son bulletin municipal « Ville de Dortan » de décembre 2016, d'un article sur le tri. Dans ce cadre, deux pages ont été réservées au rappel des consignes de tri rédigées en collaboration avec le Service Communication du SIDEFAGE.  
Le montant total HT de la conception et de l'impression s'élève à 4690 € HT. Le bulletin comprend 28 pages et a été édité à 900 exemplaires.  
Cette publication remplit les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention du SIDEFAGE.
- La Communauté de communes du Pays Rochois a édité trois guides sur le compostage particulièrement pédagogiques et complets, à destination des habitants : Le compostage individuel, Le compostage partagé, le Lombricompostage.  
Le coût d'édition de ces brochures (conception et impression) s'élève à 5 796,00 € HT. Conformément au Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE, ces documents sont éligibles à une aide à hauteur de 50% de ce coût soit 2 900,00 €.

Le Bureau Syndical de verser à la commune de Minzier la somme de 200 € (soit le coût HT de la page et demi subventionné à 100 %, arrondi à la centaine d'Euros supérieure), à la commune de Dortan la somme

de 400 € (soit le coût HT des deux pages subventionné à 100 %, arrondi à la centaine d'Euros supérieure) et d'accorder à la Communauté de communes du Pays Rochois une subvention de 2 900,00 €.

#### **IX. SUBVENTION COMMUNICATION POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE – ECOLES PRIMAIRES JULES COISSARD DE SEYSSEL ET DU SALEVE DE GAILLARD**

Le Petit Théâtre Vert est intervenu dans deux écoles du territoire du SIDEFAGE :

- A l'école primaire du Salève à Gaillard le 10 janvier 2017 pour présenter « la Guerre du Tri n'aura pas lieu » (2 représentations sur la journée)
- A l'école primaire Jules Coissard de Seyssel le 12 janvier 2017 pour présenter « Julie et la Poubelle enchantée.

Le coût respectif de ces spectacles revient pour chaque école à 1100 € HT et 550 € HT.

**Le Bureau syndical accorde à l'unanimité aux organismes payeurs de ces spectacles les subventions suivantes :**

- **550 € pour le financement des spectacles présentés à l'Ecole du Salève,**
- **275 € pour le financement des spectacles présentés à l'Ecole Jules Coissard.**

#### **VII. – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Rappel Cérémonie des vœux et Vernissage de l'exposition du 1<sup>er</sup> semestre 2017 du C.I.E.L. :  
**Judi 26 janvier 2017 à 18h00**
- Concernant l'étude de l'intégration de la Communauté de communes du Canton de Rumilly en tant qu'adhérent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIDEFAGE a débuté le travail technique d'évaluation et de diagnostic de la gestion actuelle : organisation humaine et matérielle.  
La redéfinition des lots géographiques est en attente de recréation d'ici la fin 2017 pour intégrer ce nouveau territoire. Le SIDEFAGE tend actuellement vers la solution qui consisterait à créer un 7<sup>ème</sup> lot qui regrouperait les Communautés de communes du Canton de Rumilly et Usse et Rhône et la réduction du lot n°5 englobant actuellement Usse et Rhône ainsi que le Pays Bellegardien à ce seul territoire. L'ambassadeur aurait un mi-temps consacré au renfort de l'Ambassadeur du Compostage. Compte tenu des délais, une création de poste d'Ambassadeur sera proposée au prochain Bureau.  
A noter que depuis la fusion des trois Communautés de communes Pays de Seyssel, Val des Usse et Semine, le lot 2 est réduit au territoire intercommunal du Genevois et l'intégralité de la nouvelle Communauté de communes Usse et Rhône a donc rejoint le lot 5.

**La séance est levée à 19 heures 15**

**Fait à Bellegarde-sur-Valsérine, le 12 janvier 2017**

**Le Président,  
François PYTHON**

